



LÉVIS

SERVICE DU GREFFE

225, Côte du Passage
Lévis, Québec
G6V 5T4

RÈGLEMENT NUMÉRO 901

«**Règlement numéro 901** amendant le règlement de zonage numéro 234 de la Ville de Lévis tel que modifié, de manière à modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur dans les zones Cc 44-35, Cc 45-85 et Cc 54-06 ».

ATTENDU QUE l'Avis de Motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} novembre 1999;

Le Conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le feuillet numéro 67 de la grille des spécifications des normes d'implantation (annexe 3) faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 234, tel que modifié, est à nouveau modifié de manière à ajouter dans la zone Cc 54-06 à la ligne intitulée « Entreposage », la note numéro 144.

ARTICLE 2

L'article 9.1.2 de ce règlement relatif à l'entreposage extérieur de type B est modifié au sixième alinéa de manière à soustraire les zones Cc 45-85 et Cc 54-06 de l'énumération des zones où des dispositions particulières d'entreposage s'appliquent en bordure de l'autoroute.

ARTICLE 3

L'article 9.1.3 de ce règlement relatif à l'entreposage extérieur de type C est modifié au quatrième alinéa de manière à soustraire la zone Cc 54-06 de l'énumération des zones où des dispositions particulières d'entreposage s'appliquent en bordure de l'autoroute et à remplacer le numéro de la zone Cc 44-85 par le numéro Cc 44-35.

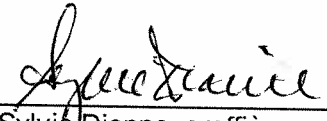
ARTICLE 4

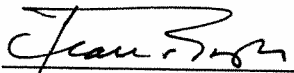
L'article 9.1.4 de ce règlement relatif à l'entreposage extérieur de type D est modifié au cinquième alinéa de manière à soustraire la zone Cc 54-06 de l'énumération des zones où des dispositions particulières d'entreposage s'appliquent en bordure de l'autoroute et à remplacer le numéro de la zone Cc 44-85 par le numéro Cc 44-35.

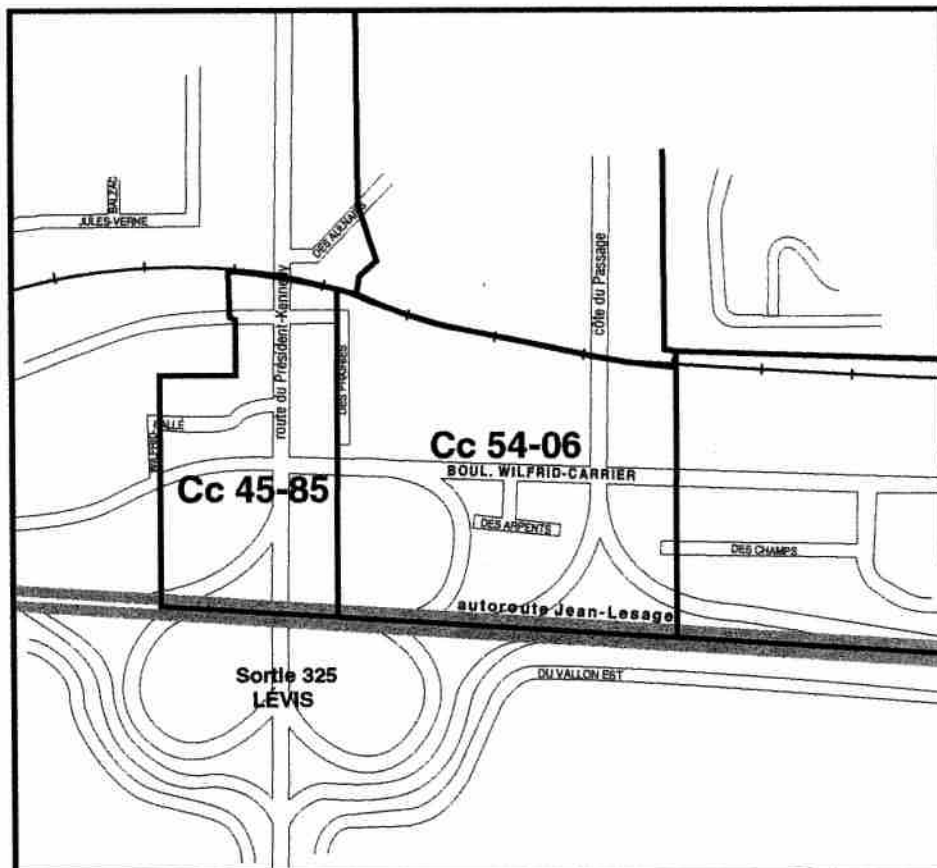
ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 10 janvier 2000.


Sylvie Dionne, greffière


Jean Garon, maire



Annexe "A"

Approuvé par:

Robert Martel
Robert Martel m. Urb.

Date: 12-09-99